



# Lettre

---

<b>Titre</b>	Lettre afférente à l'avis relatif à la réglementation sur la gestion du risque lié à la culture
<b>Catégorie</b>	Saines pratiques commerciales et financières
<b>Date</b>	21 novembre 2024
<b>Secteur</b>	Banques Succursales de banques étrangères Sociétés d'assurance vie et de secours mutuels Sociétés des assurances multirisques Sociétés de fiducie et de prêts

---

Le BSIF a publié aujourd'hui un avis relatif à la réglementation qui porte sur la gestion du risque lié à la culture. Cet avis, qui prend effet immédiatement, annule et remplace la version à l'étude de la ligne directrice Risques liés à la culture et au comportement, qu'il avait publiée précédemment.

L'avis tient compte des commentaires reçus dans le cadre de la consultation publique qui a été menée sur la version à l'étude de la ligne directrice; il repose sur une approche souple et fondée sur des principes et énonce des attentes simplifiées, qui s'articulent autour des volets suivants :

- La gouvernance du risque lié à la culture
- La promotion de la culture souhaitée
- La gestion de la culture à l'échelle de l'entreprise

Le BSIF est conscient que chaque institution a une culture qui lui est propre, et qu'il existe diverses approches de gestion du risque lié à la culture. Il s'attend à ce que les pratiques sectorielles évoluent, et à ce qu'elles arrivent à maturité avec le temps. En lieu et place d'un outil d'autoévaluation, le BSIF a ajouté en annexe de l'avis une série de questions dont les institutions devraient tenir compte dans leurs pratiques de gestion du risque lié à la culture.

